

COMMUNE DE L'ABERGEMENT



**REGLEMENT ET TARIFS DES EMOLUMENTS POUR LES ACTES
ADMINISTRATIFS DU CONTROLE DES HABITANTS
ET DU GREFFE MUNICIPAL**

I. Naturalisations

1. Pour une demande de naturalisation individuelle de Fr. 100.- à Fr. 400.-
2. Pour une demande de naturalisation familiale de Fr. 200.- à Fr. 500.-
3. Pour une demande de Confédéré de Fr. 20.- à Fr. 200.-

Article 2

Sont réservées les dispositions du règlement cantonal du 16 février 2011 fixant les émoluments en matière de police des étrangers et d'asile.

Article 3

Les émoluments, qui sont acquis à la commune, sont perçus contre délivrance d'un ticket de caisse ou par inscription apposée directement sur le document délivré.

Article 4

Les frais d'envoi sont à la charge du requérant, soit en fournissant l'enveloppe-réponse affranchie, soit en s'acquittant du prix de l'affranchissement d'un courrier recommandé de la Poste. Le cas échéant, les émoluments sont perçus contre remboursement.

Article 5

La remise d'attestation d'établissement, de séjour, anticipée de départ, de départ, d'acte de mœurs, de déclaration de vie, ou tout autre attestation est subordonnée à la présentation d'une pièce d'identité ou permis valable.

Article 6

Le conseil délègue à la Municipalité la compétence d'adapter les tarifs des émoluments indiqués dans le présent règlement.

Article 7

Sont abrogées dès l'entrée en vigueur du présent règlement, toutes dispositions antérieures relatives aux émoluments de contrôle des habitants perçues en vertu de ses compétences.

Article 8

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par le Chef du Département de l'Economie, de l'innovation et du Sport.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 novembre 2020

La syndique :



Monique Salvi



La secrétaire :



Delphine Humblet

Approuvé par le Conseil général dans sa séance du 14 décembre 2020

La présidente :



Irène Wartenweiler



La secrétaire :

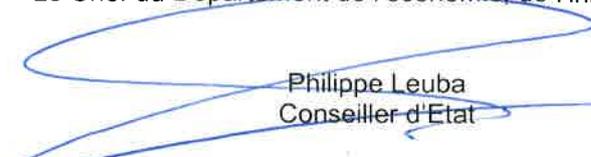


Delphine Humblet

Approuvé par le Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, le

13 JAN 2021

Le Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport



Philippe Leuba
Conseiller d'Etat

